



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/IBCS-2

GENÈVE, le 7 août 2014

Annexe: 1

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la deuxième session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques aura lieu du 10 au 14 novembre 2014, au Centre international de conférences de Genève (CICG), conformément à une décision prise par le Conseil intergouvernemental lors de sa première session (1^{er}–5 juillet 2013).

Je souhaite attirer votre attention sur le paragraphe 12 du mandat du Conseil intergouvernemental, approuvé lors de la session extraordinaire du Congrès (2012), qui traite de la communication des noms des représentants et qui s'énonce comme suit:

«Chaque Membre désigne la ou les personnes qui compose(nt) sa délégation en indiquant celle qui doit être considérée comme son délégué principal. Une lettre signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre ou au nom de celle-ci est envoyée au Secrétaire général avant une session du Conseil intergouvernemental ou remise à son représentant à la session; elle est considérée comme habilitant les personnes désignées dans cette lettre à participer à tous les travaux de la session».

Conformément à la première partie de ce paragraphe, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer dès que possible le nom et l'adresse des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement le nom du chef de la délégation et celui de son suppléant. Par ailleurs, lorsque vous déciderez de la composition de votre délégation, il serait peut-être opportun d'envisager, dans la mesure du possible, la participation d'experts du Service météorologique et hydrologique national (SMHN) et d'autres institutions pouvant traiter des principaux piliers du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) – plate-forme d'interface utilisateur, système d'information sur les services climatologiques, observations et surveillance, recherche, modélisation et prévision, et renforcement des capacités – ainsi que d'experts des quatre secteurs prioritaires initiaux, à savoir la santé, l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la réduction des risques de catastrophes, le cas échéant.

La règle 2 du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental stipule que tout Membre de l'Organisation météorologique mondiale peut proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire, de préférence 30 jours au moins avant l'ouverture de la session. Elle énonce également que des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions.

Aux: Ministres des Affaires étrangères des États Membres de l'OMM (WMO-1406)

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la deuxième session du Conseil intergouvernemental. Tous les documents et les renseignements sur les dispositions d'ordre pratique seront mis en ligne à mesure qu'ils seront disponibles à l'adresse suivante: <http://gfcs.wmo.int>.

Une copie de la présente lettre est envoyée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



(M. Jarraud)
Secrétaire général



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. ORGANISATION DE LA SESSION

- 1.1 Ouverture de la session par le président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques
- 1.2 Établissement du Comité de vérification des pouvoirs
- 1.3 Approbation de l'ordre du jour
- 1.4 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
- 1.5 Programme de travail de la session

2. DISCOURS D'INTRODUCTION

- 2.1 Allocution du Président de l'Organisation
- 2.2 Allocution des partenaires du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)

3. EXAMEN DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

4. EXAMEN DU RAPPORT DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

- Comité consultatif des partenaires

5. EXAMEN DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

- Examen du mandat du Comité consultatif des partenaires

6. EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CMSC

- 6.1 Projets et activités
- 6.2 Mécanisme d'engagement des parties prenantes
- 6.3 Partenariats
- 6.4 Suivi et évaluation de la mise en œuvre du CMSC

7. ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN OPÉRATIONNEL POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES

8. CRÉATION D'ORGANES FAISANT RAPPORT AU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

- Comité technique consultatif

9. QUESTIONS FINANCIÈRES

10. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ DE GESTION

11. EXAMEN DES RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU DIX-SEPTIÈME CONGRÈS

12. LIEU ET DATE DE LA TROISIÈME SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL

13. CLÔTURE DE LA SESSION